Question écrite N° 3361

Au chevet du climat à 80%

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement peut d'emblée rassurer Madame la Députée : si le poste a été mis au concours à 80%, le Gouvernement soutien son action à 100%. Le choix de mettre le poste de « Madame ou Monsieur Climat » à 80% découle à la fois d'une volonté d'attractivité du poste et de l'employeur (taux souvent recherché de nos jours) et d'une réorganisation interne d'ENV (répartition des tâches revue entre différentes personnes).

Afin de répondre à l'urgence climatique, le Gouvernement a choisi de réaliser un plan climat dans un horizon de 12 à 18 mois déjà. La réalisation du plan climat cantonal n'étant pas une fin en soi, le Gouvernement souhaite des décisions politiques sur les mesures proposées (le Parlement sera donc sans doute aussi appelé à prendre position) et veut surtout une mise en œuvre de mesures concrètes en faveur du climat et de la transition énergétique.

Le 27 janvier 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie climatique à long terme de la Suisse. L'objectif consiste à ramener à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 . Cette stratégie de la Confédération s'appuie sur les mesures et objectifs de la loi sur le CO2, sur laquelle le peuple suisse votera le 13 juin 2021. La Loi sur le CO2 révisée constituera l'instrument clé pour atteindre les objectifs climatiques en Suisse et dans le Jura. Au vu des enjeux de cette Loi, le Gouvernement jurassien s'engagera en sa faveur. Il travaille par ailleurs déjà sur la base légale en vue de créer un fonds climat cantonal.

La tâche est fondamentale et ne pourra de toute évidence pas être portée par une seule personne, ni un seul service. Chaque citoyen, chaque entreprise et chaque association sera amené à faire sa part.

Sur la base de ce qui précède, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Sur quelles ressources (administratives, financières, logistiques) ce collaborateur scientifique en charge du climat peut-il compter pour la mise en place du plan climat cantonal ?

Comme indiqué dans le préambule, le collaborateur en charge du plan climat ne travaille pas seul. Une partie de ses tâches consistera à coordonner les diverses planifications et projets déjà en cours dans le canton. De nombreux spécialistes de l'administration contribueront donc aussi à l'élaboration de ce plan climat, notamment au sein des deux services les plus concernés que sont SDT (Energie, Mobilité, Aménagement du territoire, etc.) et ENV (Forêts, Biodiversité, Dangers naturels, Eaux, Déchets, etc.).

Le Parlement a décidé d'un budget de 20'000 CHF (rubrique 3132) pour soutenir l'administration dans la réalisation du plan climat cantonal. La destination précise de ce montant n'est pas encore validée à ce jour et il n'est pas sûr à ce stade que le recours à un mandataire soit requis pour l'élaboration du plan. Les travaux réalisés par d'autres cantons offrent de bonnes bases pour définir des mesures pertinentes à appliquer dans le Jura, ce qui évite au canton du Jura de partir de zéro.

2. Quels sont les axes stratégiques et les objectifs globaux (par ex. de neutralité carbone) donnés par le Gouvernement pour la mise en place du plan climat ?

Le Gouvernement attend l'avancement des travaux sur le Plan climat, il pourra ainsi y définir et valider ses visions, axes stratégiques ou objectifs globaux. Une partie de ces éléments pourront

également être intégrés dans le programme de législature et portés à la connaissance des parlementaires et de la population à cette occasion. L'important consistera surtout à réaliser des mesures efficaces, ce qui est toujours plus difficile (raisons budgétaires, réticences dans la population, décisions politiques contraires...) que de fixer de beaux objectifs.

Le Gouvernement relève toutefois que les objectifs de neutralité carbone et leur horizon de mise en œuvre dépendront fortement de la votation populaire concernant la Loi sur le CO2 ; un rejet par le peuple de cette Loi enlèverait beaucoup de substance aux outils incitatifs nécessaires à la transition énergétique et provoquerait, de facto, plusieurs années de retard dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.

3. Quel est le délai de réalisation ?

2021 est consacré à l'élaboration du plan climat et une diffusion par le Gouvernement est donc prévue pour début 2022.

4. Une démarche participative est-elle prévue, notamment avec la société civile ?

Oui, une démarche participative est prévue dans le cadre de l'élaboration du plan climat, mais sous une forme compatible avec la situation sanitaire actuelle et la volonté de démarrer la mise en œuvre des mesures en 2022 déjà. La démarche sera dévoilée par le Gouvernement ce printemps ; elle permettra à la population et à tous les acteurs concernés de faire directement des propositions de mesures concrètes.

L'avancée des travaux sera par ailleurs présentée aux partis politiques sous forme de tables rondes, en juin ou en août sauf imprévu (coronavirus ou autre). Cela correspond à la volonté du Parlement telle qu'exprimée par l'approbation de la motion no 1238 . L'implication du Parlement dans la validation des mesures de sa compétence devra aussi être discutée et organisée.

Le Gouvernement rappelle que le plan climat sera un document itératif, appelé à être modifié régulièrement pour prendre en compte les évolutions sociétales, technologiques, légales et... climatiques. Une collaboration régulière avec la société et de nombreux partenaires sera nécessaire pour que le plan climat puisse se déployer dans des domaines ne relevant pas toujours directement de compétences cantonales, mais qui sont pourtant centraux pour le climat, comme par exemple les questions liées à l'alimentation, aux vêtements, à l'innovation dans les matériaux, etc.

Malgré une volonté de travailler avec la société civile, le Gouvernement tient toutefois à rappeler ici que le premier outil en démocratie est d'élire des autorités, y compris dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Les autorités cantonales ayant été élues très récemment, le Gouvernement les estime particulièrement représentatives de la volonté populaire. Ainsi, le Gouvernement n'entend pas engager des ressources importantes pour des discussions ou ateliers avec tous les groupes intéressés en 2021. Il se réjouit par contre des collaborations centrées sur la recherche de solutions constructives qui ne manqueront pas de naître à l'occasion de l'élaboration du plan climat et, surtout, de sa mise en œuvre.

Comme déjà mentionné, la tâche est importante et ne pourra de toute évidence pas être portée par une seule personne, ni un seul service. Chaque citoyen, chaque entreprise et chaque association sera amené à faire sa part. Le Gouvernement encourage d'ailleurs chaque citoyenne et citoyen à s'interroger sur ses propres comportements, et à réduire dès à présent son empreinte écologique. De nombreuses actions sont possibles par chacune et chacun, sans attendre un plan climat ou un soutien financier.

5. Un bilan carbone complet est-il prévu, comme dans le canton de Fribourg ?

Non, un tel bilan n'est pas opportun actuellement. La réalisation d'un mandat et son accompagnement retarderait d'une année les travaux du plan climat. Il s'agit d'abord d'agir pour le climat, pas de faire des calculs avec une marge d'erreur.

En cas d'approbation de la Loi sur le CO_2, Confédération et cantons devront s'entendre sur la mise en place de bilans et de suivis standardisés à l'échelle suisse, notamment dans la mesure des émissions de CO_2 des bâtiments. Des discussions sont en cours pour déterminer les indicateurs qui permettront de dresser un état de la situation et l'impact de la mise en œuvre des mesures des plans

climat cantonaux. Le canton du Jura attend d'en savoir plus sur ces indicateurs avant d'engager des travaux conséquents et coûteux de récolte et traitement de données.

Delémont, le 9 février 2021

Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt